

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2020-59**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

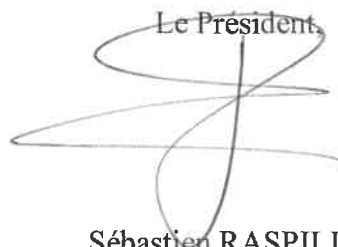
Vu le projet d'article de loi habilitant le gouvernement à prendre par ordonnance les mesures législatives de mise en conformité au règlement (UE) 2020/1503 du Parlement européen et du Conseil du 7 octobre 2020 relatif aux prestataires européens de services de financement participatif pour les entrepreneurs, et modifiant le règlement (UE) 2017/1129 et la directive (UE) 2019/1937;

En ayant délibéré lors de sa séance du 17 décembre 2020,

**Émet un avis favorable sur le projet d'article de loi susvisé.**

Fait le 17 décembre 2020.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,  
  
Sébastien RASPILLER